



Accueil des stagiaires 1er degré 68 – master 2 & DU

Année scolaire 2015-2016

Chacun des stagiaires est affecté sur un **poste à mi-temps**. Il bénéficie d'une formation à l'ESPE l'autre mi-temps. L'accompagnement de chaque stagiaire se fera dans le cadre d'un tutorat mixte, assuré conjointement par le conseiller pédagogique de la circonscription, et un visiteur-référent désigné par l'ESPE.

ORGANISATION ET CONTENUS – Sources : ESPE – DSDEN 68

Dates Horaires/Durée	Intervenants	Lieu	Contenu des interventions
<i>Cet accueil, organisé en lien avec l'ESPE est destiné à présenter les enjeux de l'année de stage, les conditions de son déroulement et l'environnement professionnel</i>			
Mardi 25 août 2015 8h30-16h45 Mercredi 26 août 2015 8h30-16h45	Formateurs ESPE	ESPE Colmar	Préparation à la prise de fonction par l'ESPE
Jeudi 27 août 2015 9h-12h	IA-DASEN / IENA IEN chargée mission coordonnateurs ESPE	ESPE Colmar	Accueil par la l'Inspectrice d'Académie et présentation du cadre général de la formation et du référentiel de compétences. Présentation du livret d'accueil des stagiaires.
	IEN / équipes de circonscription le cas échéant	ESPE Colmar	Rencontre avec l'IEN, son équipe : prise de contact, déontologie, responsabilité collective
Jeudi 27 août 2015 15h-17h	Recteur DASEN	Tanmatten Sélestat	Accueil institutionnel par M. le Recteur
Vendredi 28 août 2015 matin	Equipe d'école, titulaire de la classe	Ecole d'affectation	Prise de contact avec l'école et avec l'enseignant titulaire de la classe si l'école travaille ce jour-là
Vendredi 28 août 2015 après-midi	CP tuteur	ESPE Colmar	Prise de contact avec le tuteur et préparation de la rentrée : aide à la prise de fonction, à la conception de séquences d'enseignement, à la prise en charge de la classe
Lundi 31 août 2015 journée	Directeurs et adjoints	Ecole d'affectation	Rentrée des enseignants dans l'école d'affectation
Mardi 1er septembre 2015 journée		Ecole d'affectation	Tous les professeurs des écoles stagiaires seront dans leur classe le jour de la rentrée, quels que soient leurs jours de prise en charge de la classe en responsabilité

Se syndiquer

Télécharger le bulletin d'adhésion : http://68.snuipp.fr/IMG/pdf/Adhesion_2015-2016_PES-2.pdf

En ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

La cotisation au SNUipp-FSU vous donne droit, bien sûr, à une jolie carte d'adhésion, mais aussi à la presse syndicale départementale, Couleurs d'École, et nationale, Fenêtres sur Cours ainsi que les revues de la FSU et une royale réduction d'impôts soit 66% de son montant.

Pour les collègues non imposables l'État verse un crédit d'impôts soit un chèque égal à 66% de la cotisation syndicale. Avec la déduction fiscale ou le crédit d'impôts. **Le montant de la cotisation d'un PES après déduction est de 2,38 euros par mois !**